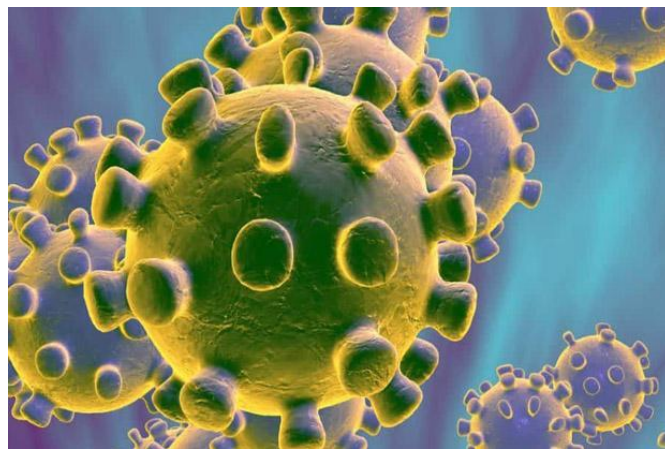


GASTROVALAIS

Gastrovalais

Information Coronavirus

En date du 16.03.20 à 20h



On souhaite vous apporter les dernières informations :

Le Conseil d'Etat annonce :

La fermeture au public, dès lundi 16 mars à 18h30, de tous les établissements de restauration, y compris les restaurants, les pubs, les glaciers, les tea-rooms, les établissements de vacances à la ferme, les refuges et cabanes de montagne, les brasseries ouvertes occasionnellement, les bars (y compris ceux rattachés aux boulangeries, aux stations d'essence et aux gares, aux hôtels et aux campings), à l'exception des services de livraison et de distribution de nourriture à domicile, des take-away au guichet, des cantines sociales à but non lucratif, des cantines des hôpitaux, des maisons de soins et des EMS ainsi que des cantines d'entreprise non ouvertes au public, dans le respect de normes d'hygiène accrue et de la distance sociale appropriée ;

La fermeture au public, dès lundi 16 mars à 18h30, des commerces, magasins et marchés, sous réserve des cas d'urgence et à l'exception des magasins d'alimentation et de produits de première nécessité ainsi que des points de vente de produits médicaux et de soins de santé, des pharmacies, des drogueries, des opticiens, des kiosques et des stations-service (sauf partie cafés, bars), dans le respect de normes d'hygiène accrue et de la distance sociale appropriée (en cas d'urgence, les commerces devant rester fermés peuvent toutefois accepter certains clients sur rendez-vous individuels) ;

Quand à la question des hôtels nous attendons des confirmations du Conseil d'Etat !

Vous devez demander les RHT immédiatement, suivez le mode d'emploi ci-dessous sur le blog de nos collègues d'Hôtellerie Valais à l'adresse suivante (FR/DE) : <https://whvahv.blogspot.com/>

Les points importants :

- Prenez contact avec votre fiduciaire pour vous aider à collecter les informations.
Pour les membre Gastroconsult veuillez utiliser le téléphone ou le mail :
Téléphone : 027 327 23 73
E-mail sion@gastroconsult.ch
Ne pas venir au bureau !!!
- Prendre contact avec votre caisse de compensation pour les modalités de paiement des charges
Pour les membres Gastrosocial merci de le faire également auprès de notre conseiller responsable pour le Valais Monsieur Sébastien Nendaz
Téléphone : 079 385 21 34
E-mail : sebastien.nendaz@gastrosocial.ch
- Les charges sociales sont dues sur le 100% du salaire de base
- Les RHT ne concernent pas les indépendants et leurs épouses, ni les employés à durée déterminée
Pour l'heure, nous vous conseillons de les inclure dans la déclaration en vue d'un **remboursement éventuel futur**
- Les contrats des personnes en temps d'essai, peuvent être résiliés
- Mettre les dates correctes, ne pas modifier les contrats établis, sinon ils seront considérés comme faux !!!
- Pour les salaires horaires la base de calcul est la moyenne des salaires des 12 derniers mois

IMPORTANT :

- Suivre les informations sur les différents sites internet (Gastrovalais – Gastrosocial – Gastroconsult) et sur Facebook de Gastrovalais
- Suivre drastiquement les recommandations quant aux fermetures et possibilités de service de repas à emporter
(pas de service de repas à l'intérieur ni de boissons à consommer sur place)

Ce que font Gastrovalais et Gastrosuisse pour la suite :

- Insister pour avoir des solutions pour les indépendants(es) et leurs conjoints(es)
- Report des charges fiscales
- Solutionner les besoins en liquidité
- Alléger les remboursements de prêts
- Eviter les faillites

Pour toutes vos questions il est important de les poser sur l'adresse mail : info@gastrovalais.ch